



La FNME-CGT signe l'accord de branche Relatif aux mesures salariales de branche 2023

Après des années de vaches maigres, les employeurs ont commencé à écouter le message de ses créateurs de richesses que sont ses salariés. Certes sous la contrainte de la lutte, mais il faut croire que c'est le seul moyen pour faire plier nos employeurs, tout comme les puissants de ce monde.

C'est la raison pour laquelle la FNME-CGT, après consultation de ses syndiqués, signera l'accord de Branche soumis à l'avis des fédérations syndicales. Plus de 80% des votes exprimés sont en faveur de la signature.

Même si le compte n'y est pas, la lutte des travailleurs a donc commencé à payer !

Les salariés ont montré leur détermination depuis plusieurs semaines lors des appels à la mobilisation. **Ils méritent mieux que ce minimum.**

Si les propositions des employeurs ont évolué, ce n'est que face à la pression des salariés qui, de façon homogène dans toutes nos entreprises, ont voulu renvoyer un signal fort aux directions. Et ils ont eu raison.

Nous engrangeons aujourd'hui un premier résultat qui doit en appeler d'autres. Certains électriciens et gaziers sont d'ailleurs toujours mobilisés, considérant que le compte n'y est pas comme dans le nucléaire et à GRDF par exemple. C'est maintenant, en entreprise que nous devons faire front tous ensemble pour obtenir notre dû : 200€ a minima pour tous et l'indexation de nos salaires sur l'inflation.

La FNME-CGT remercie toutes celles et ceux qui se sont mobilisés à ses côtés et appelle tous les agents à persister dans leur demande légitime d'une rémunération qui permette de voir arriver les fins de mois sans angoisse et de se sentir reconnus au regard du travail accompli.

Ce n'est qu'une première étape, continuons à exiger une juste répartition des richesses.

Montreuil, le 13 octobre 2022